

des produits finis, pour que nos chers amis Américains puissent dire hautement que le Canada leur permet de continuer à vivre. Ces gars-là ne peuvent pas vivre là-bas sans les richesses naturelles du Canada. Pour devenir maîtres chez nous, je pense que ce bill constitue un pas de l'avant. Disons aux Américains: «Écoutez, on est bien prêt à vous vendre, mais payez.» Qu'on arrête de têter les Canadiens. Qu'on dise aux Américains: «Payez le travail que les Canadiens font pour vous servir, vous autres, les Américains».

Ce n'est pas parce qu'on leur en veut ou parce qu'on les déteste, non, on les aime, c'est parce qu'on les aime qu'on leur demande: «Payez ce que vous prenez du Canada». Payez le travail des Canadiens, payez pour que les ouvriers, les cultivateurs soient satisfaits, payez pour que le Canada soit le Canada et pour que le gouvernement soit reconnu comme un gouvernement souverain.

● (1610)

[Traduction]

**M. Joe Clark (Rocky Mountain):** Monsieur l'Orateur, je ne peux vraiment pas prendre part à ce débat sans me reporter brièvement aux observations du député de Témiscamingue (M. Caouette).

[Français]

Comme ce n'est pas vrai de dire que M. Lévesque parle pour le député de Témiscamingue (M. Caouette), ce n'est pas vrai de dire que M. Harradence parle pour nous tous de l'Alberta, en particulier s'il a dit les choses que le député a rapportées.

[Traduction]

Ceci dit, j'ai bien peur, je tiens à le signaler à mes collègues, que les sentiments dont le député de Témiscamingue a noté l'existence chez moi, en Alberta, ne deviennent aussi extrêmes et aussi graves qu'il l'a dit si cette province continue de sentir la politique du gouvernement fédéral comme toujours opposée à ses intérêts, tout comme il y a eu danger d'agitation sociale au Québec lorsque cette province a cru que la politique fédérale allait à l'encontre de ses intérêts. Il importe de reconnaître, en étudiant la loi qui nous est présentée, qu'elle semble à certains vraiment dirigée contre les deux provinces productrices, l'Alberta et la Saskatchewan. Évidemment, ce bill comporte aussi d'autres aspects, mais on sent vraiment qu'il modifie la constitution dans l'espoir de réduire les pouvoirs dont jouissent actuellement les deux provinces productrices. S'il n'y a pas de changement, je crois que les députés de ma province, de même que, selon toute probabilité, ceux de la Saskatchewan s'accorderont à dire que la détermination de cette partie du pays à demeurer une entité créatrice de la confédération canadienne pourrait bien s'affaiblir.

Je n'ai pas l'intention de parler longtemps dans le débat en cours, surtout parce que nous avons déjà discuté des aspects techniques du bill et de bon nombre de ses conséquences non pas seulement sur l'industrie pétrolière, mais aussi sur les gens qui y travaillent et qui comptent sur la possibilité, pour l'Alberta, de se lancer dans l'industrie secondaire. Je partage l'avis de mon collègue de Wetaskiwin (M. Schellenberger), selon qui il existe à l'heure actuelle chez les citoyens de ma circonscription un véritable sentiment d'insécurité; ils se demandent s'ils pourront continuer de vivre dans la zone pétrolifère, pendant combien de temps ils pourront encore rester dans les villes qu'ils habitent maintenant, et combien de temps l'industrie elle-même pourra survivre.

Je veux d'abord montrer que ce projet de loi constitue un élargissement du pouvoir fédéral, et une intrusion dans

### *Huile et pétrole*

le domaine des provinces. Comme beaucoup d'autres l'ont remarqué, ce projet de loi est différent de celui qui a été étudié au cours de la dernière législature. Il n'est pas, comme l'autre, un moyen temporaire d'exécuter un accord conclu par les chefs des gouvernements. Il s'agit plutôt maintenant d'un moyen permanent grâce auquel, pour citer le ministre lui-même, comme en fait foi la page 917 du hansard «Le gouvernement fédéral lui-même se donnerait des pouvoirs plus étendus». Le ministre lance comme excuse, on la trouve à la page 915 du hansard que l'élargissement de ses pouvoirs est nécessaire «pour contrôler le prix du pétrole au cas où de telles ententes ne pourraient pas intervenir ou, à supposer qu'elles interviennent, seraient annulées ou ne seraient pas exécutoires». Le danger de ce raisonnement c'est qu'il retire au gouvernement central toute raison de rechercher une entente avec les provinces sur de telles questions et qu'il lui accorde un dangereux pouvoir unilatéral pour agir seul lorsque les ententes deviennent caduques et qu'il peut donc user du pouvoir accru que lui confère cette mesure législative.

Après avoir retiré tout ce qui est accessoire, il ne reste que le droit de pouvoir imposer unilatéralement un contrôle des prix d'une denrée dont la loi sur le transfert des ressources des années 30 a accordé la compétence première aux provinces. Le plus effrayant, c'est que ce bill n'est pas une action isolée. Il fait suite à des mesures semblables prises dans un passé récent et crée un dangereux précédent pour l'avenir, non seulement pour les provinces maintenant menacées, à savoir l'Alberta et la Saskatchewan, mais pour toutes les provinces. Il a été démontré que cet élargissement de pouvoirs s'étendra non seulement au pétrole et au gaz, non seulement à l'Alberta et à la Saskatchewan, mais encore à d'autres ressources, à d'autres provinces et en d'autres occasions. Ce que l'on n'a peut-être pas assez dit, c'est que cette façon d'envahir les compétences provinciales se manifeste non seulement dans le bill à l'étude, mais aussi dans d'autres gestes posés par le gouvernement; l'exemple le plus frappant est bien celui du pétrole et du gaz, mais il n'exclut pas d'autres interventions fédérales pour lesquelles le gouvernement a pu ou pourrait se fabriquer un pouvoir quelconque. Il ne faut pas manquer de signaler que ce bill s'inscrit dans un contexte d'agression contre les provinces productrices de pétrole, agression visant à leur arracher la maîtrise de leurs ressources. Il a été souvent affirmé, mais je pense qu'il importe de le répéter ici, qu'il s'agit de ressources non renouvelables constituant pour l'Alberta et la Saskatchewan le seul moyen de se doter d'un secteur secondaire et ainsi de se mettre en mesure de contribuer au maximum à la santé et au développement économiques du Canada.

Il y a lieu je pense de mentionner ici que ce bill diffère par un autre point du texte qui avait été présenté dans le même but à la dernière législature; à l'époque, en effet, tout le monde reconnaissait la nécessité d'une sorte de compensation, en ce sens que s'il fallait consacrer par une loi un accord en vertu duquel les provinces productrices céderaient des recettes éventuelles, il y aurait lieu de les indemniser, par la cession des ressources fiscales nécessaires à l'amélioration de leurs transports et à leur industrialisation. Je regrette qu'il ne soit plus question, selon toute apparence, d'une telle compensation; aucune indemnisation fiscale n'est mentionnée pour compenser le manque à gagner subi par les provinces productrices en raison de l'accord prévu par cette mesure à l'origine.